



Newsletter 09-2008



Mesures rapides et efficaces pour éviter la hausse des prix de l'électricité

A la veille de l'ouverture du marché de l'électricité, qui aura lieu le 1er janvier 2009, les entreprises sont confrontées à des hausses de prix parfois élevées. A l'occasion d'une table ronde, economie suisse a élaboré des mesures concrètes. La balle est maintenant dans le camp des milieux politiques. [suite »](#)



Pascal Gentinetta
Directeur economie suisse

Lancer une activité sur les marchés émergents : le Swiss Start-up Fund du SECO

Démarrer une activité commerciale dans les marchés émergents n'est généralement pas chose facile. Un instrument du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) peut aider les entrepreneurs à franchir ce pas. Le SSF permet d'accéder à des prêts en vue de cofinancer des projets d'investissement de start-up et de PME suisses dans les pays en développement et en transition. [suite »](#)

Graphique du mois: forte volatilité du Swiss Market Index

Routes nationales : les dépenses fédérales supplémentaires doivent être compensées

economie suisse salue la proposition présentée en vue de l'adaptation du réseau des routes nationales. Les cantons qui transfèrent la gestion des routes à la Confédération doivent accepter que les contributions fédérales correspondantes diminuent. [suite »](#)

La colonne de Bruxelles: dans la crise financière, l'euro suscite une unité de façade.

Première révision partielle de la loi sur l'aviation : le Conseil fédéral doit revoir sa copie

La révision devait renforcer le secteur de l'aviation suisse. Mais le projet soumis à consultation se contente pour l'essentiel d'introduire de nouvelles taxes et redevances. economie suisse considère qu'elles ne sont pas justifiées. [suite »](#)

Priorités de nos membres: L'Association suisse des brasseries

Budget et plan financier : quelles sont les conséquences de la conjoncture ?

L'excédent de 1,4 milliard de francs prévu pour le budget 2009 a peu de chances de devenir réalité. Les perturbations conjoncturelles actuelles affecteront les finances de la Confédération jusqu'en 2012. La marge de manœuvre laissée par le frein à l'endettement ne permettra pas de satisfaire toutes les demandes de dépenses. [suite »](#)

Portrait d'une PME: Epithelix

economie suisse renvoie le projet de loi sur la prévention

Le projet en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur la prévention ne permettrait pas de résoudre les problèmes rencontrés aujourd'hui dans le domaine de la prévention. economie suisse rejette le projet et exige de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qu'il le retravaille en profondeur. L'organisation s'oppose en particulier à la création d'un institut pour la prévention. [suite »](#)

Combattre les prix élevés : oui, mais avec les bons moyens

Les importations parallèles peuvent contribuer à faire baisser les prix à l'importation. La Suisse autorise les importations parallèles de produits de marque en provenance du monde entier. Dans la pratique, ce potentiel n'est pas épuisé, par la faute des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce. [suite »](#)

Propriété intellectuelle : Lignes directrices pour les entreprises

La contrefaçon et le piratage, deux phénomènes qui s'amplifient, font courir de nombreux risques à la communauté économique. ICC a élaboré des « Lignes directrices sur la propriété

Crise financière : éviter les mauvais remèdes !

Malgré la crise financière, l'économie suisse se porte mieux que la concurrence étrangère. Les restructurations effectuées ces dernières années portent leurs fruits. Grâce à des produits et des services de qualité élevée, nos entreprises ont dans l'ensemble, de bonnes cartes en mains pour surmonter les périodes de crise mieux que d'autres.

Il n'empêche que la crise des marchés financiers affecte aussi l'économie suisse. Les exportations en particulier font les frais d'un recul de la demande. L'industrie de l'habillement et du textile est déjà au bord de l'asphyxie, mais d'autres branches déplorent aussi une baisse nette des commandes. La vigueur du franc suisse exacerbe encore le problème.

Il n'est donc pas étonnant que certains exigent des programmes d'impulsion pour dynamiser la conjoncture. Comme dans les années 1990, on réclame une hausse immédiate et massive des investissements dans les infrastructures pour débloquer la situation. Cependant, ces nouvelles infrastructures ne permettront pas à l'industrie d'exporter plus de machines, de vêtements ou de composants plastiques. En effet, la crise des marchés financiers affecte en priorité les exportations, et non les infrastructures.

intellectuelle » afin d'aider les entreprises à prendre les bonnes décisions par rapport au droit de la propriété intellectuelle. [suite](#) »

Imprimer toute la newsletter (PDF)

Agenda

- 01.12.: Droit des procédures.
Initiative parlementaire Zanetti : limiter le privilège des créances accordées aux salariés
- 10.12 Politique de la consommation
Révision 2008 de la loi sur les denrées alimentaires

Publications

- » WebNews: Renvoi du projet de loi sur la prévention
- » WebNews: Depuis 75 ans au service du commerce
- » WebNews: L'aviation : un secteur important pour l'économie
- » WebNews: Prix de l'électricité : le conseiller fédéral Moritz Leuenberger fait un premier pas dans la bonne direction
- » WebNews: Différend fiscal : la Suisse trouve du soutien à l'étranger
- » WebNews: Stop Piracy Day : une action contre l'industrie de la contrefaçon
- » WebNews: Renforcer les droits des actionnaires tout en préservant la flexibilité
- » Communiqué: Ouverture du marché postal : la politique des petits pas
- » dossierpolitique: concurrence axée sur la qualité des prestations dans le système de santé
- » Newsletter echofemmes: l'économie compte sur l'électricité

Vous pouvez en tout temps vous désabonner de la newsletter.

Mesures rapides et efficaces pour éviter la hausse des prix de l'électricité

07.11.2008

A la veille de l'ouverture du marché de l'électricité, qui aura lieu le 1er janvier 2009, les entreprises sont confrontées à des hausses de prix parfois élevées. A l'occasion d'une table ronde, economiesuisse a élaboré des mesures concrètes. La balle est maintenant dans le camp des milieux politiques.



La libéralisation du marché de l'électricité helvétique se révèle difficile et fastidieuse. Malgré un projet de loi d'esprit libéral, compatible avec les règles européennes, et d'un très fort soutien du Parlement, le peuple a rejeté l'ouverture du marché de l'électricité en 2002, lors du premier scrutin organisé sur cette question. A la suite de cet échec, une nouvelle loi a été conçue, prévoyant un contrôle étatique et une séparation claire entre des consommateurs pouvant bénéficier du marché et des petits consommateurs protégés. La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

reprend très peu d'éléments positifs du marché intérieur européen de l'électricité. Ce faisant, la Suisse fait cavalier seul. La loi ne reprend pas une réglementation incitative pour le réseau, qui a pourtant fait ses preuves à l'échelle internationale. Ainsi, il est possible de facturer aux clients suisses tous les coûts du réseau, sans tenir compte de l'efficacité des divers réseaux. Le calcul des bénéfices et des coûts du capital a été uniformisés, sans tenir compte de la situation de départ des différents distributeurs. Les conséquences de cette réglementation sont devenues visibles avec l'annonce des hausses de prix. La modification du mode de calcul des prix pour l'utilisation du réseau, les nombreuses exigences liées aux prestations de services-système du réseau de transport ainsi que les coûts inhérents à la promotion de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables ont entraîné des hausses de prix de 9 % à 12 %. Dans certains cas extrêmes, ces hausses avoisinent les 25 % et pour les gros consommateurs à très forte intensité énergétique, elles atteignent 70 %.

Il faut prendre des mesures rapidement

Comme les hausses de prix interviendront le 1er janvier 2009, il faut agir vite. Les entreprises qui souhaitent acheter de l'énergie sur le marché libre pouvaient se manifester jusqu'au 31 octobre 2008. Si l'autorité de régulation ElCom a pris des décisions de principe, des questions restent en suspens pour l'interprétation de l'ordonnance. Pour les gros consommateurs qui ont conclu des contrats longue durée, cela implique des charges élevées à une période où la situation économique se détériore. Inquiète face à cette évolution négative, economiesuisse a organisé une table ronde sur le thème des prix de l'électricité. Après plusieurs séances, les représentants des entreprises et de l'industrie électrique se sont mis d'accord sur une série de mesures qui visent à contrer les hausses de prix annoncées au 1er janvier 2009 et à remettre le marché sur les bons rails à long terme.

Concrètement, l'économie attend du Conseil fédéral qu'il clarifie et modifie l'ordonnance immédiatement sur les points suivants :

- ampleur des coûts d'exploitation et du capital imputables
- prestations de services-système : possibilité d'acheter du courant aux centrales à des prix plus avantageux
- promotion suffisante des énergies renouvelables, sans la constitution de quelque 100 millions de francs de réserves par an
- grands consommateurs d'énergie : timbre par entreprise
- remboursement et non compensation des prix d'utilisation du réseau exagérés

A long terme, il faudra intégrer dans la loi le principe d'une réglementation incitative. Afin de maintenir les prix de l'électricité à un niveau bas sur le long terme, il est indispensable de garantir

les importations d'électricité et de remplacer les grandes centrales électriques qui arrivent à bout de course.

Pour plus d'informations :

urs.naef@economiesuisse.ch



Lancer une activité sur les marchés émergents : le Swiss Start-up Fund du SECO

06.11.2008

Démarrer une activité commerciale dans les marchés émergents n'est généralement pas chose facile. Un instrument du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) peut aider les entrepreneurs à franchir ce pas. Le SSF permet d'accéder à des prêts en vue de cofinancer des projets d'investissement de start-up et de PME suisses dans les pays en développement et en transition.

Depuis sa création en 1997, le SSF a soutenu 83 projets pour un montant de 28 millions de francs. Son portefeuille contient actuellement 34 projets et les prêts correspondants accordés totalisent 11,1 millions de francs. Ces prêts, destinés à toutes les régions du monde, ont été acceptés en fonction des priorités sectorielles : agroalimentaire (29 %), construction (13 %), travail du métal (8 %), énergie (7 %) et génie mécanique (5 %). Parmi les projets cofinancés figurent par exemple une usine de transformation de fruits et légumes (Géorgie), une entreprise laitière (Ukraine), des éléments préfabriqués en béton (Macédoine) ou des composants pour des appareils à ultrason (Serbie).

Le fonds finance uniquement des projets qui, sur la base de leur plan d'affaires, paraissent économiquement viables sur le long terme et respectent des normes sociales et environnementales reconnues. Les prêts du SSF sont remboursables dans les cinq ans, sachant que les investisseurs doivent financer eux-mêmes 50 % au moins des investissements prévus. Le montant des prêts est, quant à lui, limité à 500 000 francs.

Pour être considérées comme des start-up, les entreprises doivent être opérationnelles depuis trois ans au maximum. Le fonds finance en priorité des projets dans les régions suivantes : Afrique et Moyen-Orient (Egypte, Burkina Faso, Ghana, Jordanie, Mozambique, Tanzanie, Tunisie, Afrique du Sud), Amérique latine (Bolivie, Costa Rica, Salvador, Guatemala, Colombie, Nicaragua, Pérou), Asie / CEI (Azerbaïdjan, Indonésie, Kirghizstan, Tadjikistan, Ukraine, Viêtnam) et le sud-est de l'Europe (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie).

Avant d'accorder un prêt, le fonds évalue la solvabilité de l'emprunteur. Un comité d'experts indépendants examine les projets et transmet sa recommandation au SECO. Le contrat de prêt est conclu avec le Secrétariat d'Etat à l'économie, c'est-à-dire la Confédération helvétique, tandis que l'exécution du prêt et le suivi du dossier sont confiés à la société de gestion financière FINANCEcontact.

Pour plus d'informations :

martin.kaiser@economiesuisse.ch

www.secostartupfund.ch

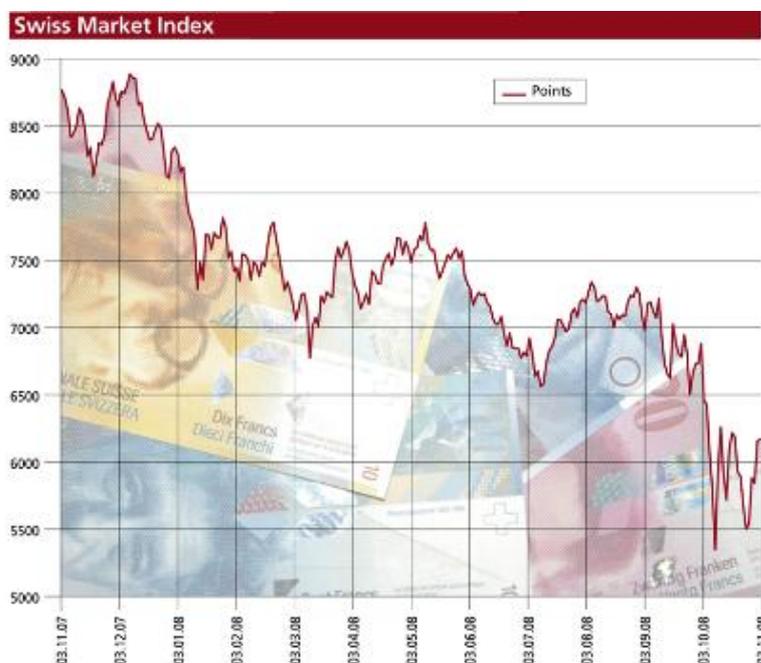
www.finance-contact.ch

Graphique du mois: forte volatilité du Swiss Market Index

06.11.2008

Le Swiss Market Index (SMI) a perdu plus de 25 % en l'espace d'une année, passant de près de 8700 points à 6200 environ. Par moments, il est même tombé en dessous du seuil des 5500 points.

Si on examine l'évolution du SMI depuis le début de l'année, on constate une forte hausse de sa volatilité. Pendant les turbulences qui se sont produites entre les mois de novembre 2007 et septembre 2008, les variations de 2 % ou 3 % sont devenues la règle. En octobre 2008, des corrections de cours encore plus fortes, de 5 % à la hausse et à la baisse, étaient observées presque quotidiennement.



Le Swiss Market Index (SMI) a perdu plus de 25% de sa valeur en une année, passant de près de 8700 points à 6500 environ.

Il est intéressant de noter que ces mouvements erratiques n'ont pas manqué de provoquer un mouvement inverse : la chute des cours de 7,8 % qui s'est produite le 10 octobre a été suivie d'une correction à la hausse massive de plus de 11,4 % le jour de cotation suivant, soit le 13 octobre. Cette volatilité élevée traduit la grande incertitude qui règne sur les marchés financiers. Des attentes naissent à partir de rumeurs et de revirements de situation abrupts. Les interventions musclées de divers gouvernements et banques centrales n'ont apaisé les marchés financiers que peu de temps. Si, jusqu'à récemment, les marchés réagissaient avant tout par rapport à la crise bancaire, les récents dérapages de la Bourse s'expliquent par la peur d'une récession dans plusieurs pays.



Routes nationales : les dépenses fédérales supplémentaires doivent être compensées

03.11.2008

economiesuisse salue la proposition présentée en vue de l'adaptation du réseau des routes nationales. Les cantons qui transfèrent la gestion des routes à la Confédération doivent accepter que les contributions fédérales correspondantes diminuent.

Le Conseil fédéral a soumis à consultation une adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales en vue d'actualiser le texte adopté en 1960. economiesuisse est favorable à ce changement. Cependant, pour pouvoir planifier sur le long terme les dépenses consacrées aux routes, il convient de clarifier la question de la propriété de certains tronçons de route.

Une solution sans incidence sur le budget

La proposition du Conseil fédéral implique des dépenses supplémentaires considérables pour la Confédération : les coûts d'exploitation et d'entretien des 400 kilomètres de routes cantonales qui passeraient dans le réseau de routes nationales représentent une charge supplémentaire de 150 millions de francs par an. Ne pas compenser ces dépenses supplémentaires reviendrait à faire bénéficier les cantons d'un allègement financier. Mais il ne serait pas correct de faire assumer à la Confédération une partie des coûts tout en continuant en parallèle de verser les subventions routières aux cantons. Le transfert des charges doit donc être intégralement compensé.

Cette solution serait compatible avec l'esprit de la Nouvelle péréquation financière (qui établit les compétences de la Confédération et des cantons et veille à piloter les flux financiers de façon transparente et simple). Les cantons qui refusent de voir les subventions fédérales diminuer doivent renoncer à transférer leurs routes dans le réseau de routes nationales.

La situation est différente en ce qui concerne le développement du réseau des routes nationales. Dans ce domaine, il semble juste que la Confédération, en tant que propriétaire des routes nationales et preneur de décision, soit tenue d'assumer les coûts. A l'avenir non plus, les cantons ne doivent pas pouvoir réclamer des subsides supplémentaires pour développer leurs routes principales.

Pour tous renseignements :

jan.perret-gentil@economiesuisse.ch



[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Newsletter](#) > 09-2008 > **La colonne de Bruxelles: dans la crise financière, l'euro suscite une unité de façade.**

La colonne de Bruxelles: dans la crise financière, l'euro suscite une unité de façade.

03.11.2008

Alors que le franc suisse s'apprécie dans le sillage de la crise financière, l'euro subit une dépréciation forte vis-à-vis des principales devises mondiales. Tous les Etats membres de la zone euro s'en félicitent. Les sujets susceptibles d'ébranler l'actuelle unité apparente des membres de l'UE ne devraient cependant pas manquer ces prochains mois.

Durant la décennie qui a suivi son introduction, l'euro a souvent été un sujet de discussion, voire de discord. Il y a quelques semaines encore, le Président Sarkozy s'affichait comme le principal pourfendeur de la politique de l'euro fort menée par la Banque Centrale Européenne (BCE), qui pénalisait notamment l'économie d'exportation. En Italie et pour les mêmes raisons, certains politiciens allaient même jusqu'à réclamer un retrait de la zone euro.

Aujourd'hui, ces critiques se sont considérablement adoucies. Deux facteurs principaux expliquent ce changement. D'abord, l'appréciation forte du dollar vis-à-vis de l'euro. Le refroidissement conjoncturel attendu en Europe pour ces prochains mois (une croissance de 0,4 % en 2009 pour la zone euro selon les estimations de BUSINESSEUROPE), combiné à une probable baisse du taux d'intérêt directeur de la BCE, pourrait consolider cette situation. Ensuite, la monnaie européenne s'est révélée être à la fois un bouclier efficace contre la flambée du prix des matières premières et un amortisseur des fortes variations sur les marchés des changes. De la Hongrie à la Suède et au Danemark, nombreux sont désormais les politiciens à regretter que leur pays ne puisse s'abriter sous le parapluie de la monnaie unique.

L'unité retrouvée des Européens autour de la monnaie unique ne suffit toutefois pas à masquer des divergences en matière de politique économique, qui s'annoncent profondes et croissantes. Si les autorités européennes ont su agir conjointement pour sauver leurs instituts financiers de l'asphyxie, les prétextes à des tiraillements ne vont en effet pas manquer dans les mois à venir. Ainsi, le respect des règles budgétaires du Pacte de stabilité, l'instauration d'une gouvernance économique et d'une autorité supérieure de régulation communautaire, les efforts financiers énormes demandés à l'industrie européenne pour remplir les exigences du controversé paquet énergie-climat, ou encore un éventuel plan de relance conjoncturel à l'échelle du continent laissent déjà envisager des divergences de vues fondamentales entre les membres du Conseil européen.



Première révision partielle de la loi sur l'aviation : le Conseil fédéral doit revoir sa copie

04.11.2008

La révision devait renforcer le secteur de l'aviation suisse. Mais le projet soumis à consultation se contente pour l'essentiel d'introduire de nouvelles taxes et redevances. economiesuisse considère qu'elles ne sont pas justifiées.

La mise en oeuvre du rapport sur la politique aéronautique devait prendre la forme d'une révision de la législation sur l'aviation en trois étapes. Le projet correspondant à la première a été soumis à consultation cet été. Au lieu des mesures attendues, censées renforcer la compétitivité de la place aéronautique suisse, le projet présente des propositions qui auraient pour effet de l'affaiblir.

La taxe de surveillance est une erreur

Les critiques visent surtout la taxe de surveillance proposée par le Conseil fédéral. En effet, le Parlement avait rejeté, en 2005, une loi fédérale sur la perception d'émoluments et de taxes dans les domaines d'activité du DETEC. Les auteurs du projet reviennent pourtant à la charge. economiesuisse rejette par principe l'augmentation des taxes. L'organisation déplore surtout le fait que le montant de la taxe ne soit pas plafonné. En outre, elle doute que le groupe des assujettis et celui des personnes qui bénéficieront de l'utilisation des recettes soit le même. La surveillance du secteur de l'aviation est une question d'intérêt public primordiale. La taxe proposée a les caractéristiques d'un impôt, mais elle est dépourvue de fondement constitutionnel. On ignore aussi à quelles fins elle serait prélevée.

Les modalités des taxes d'aéroport sont contestées

Les taxes d'aéroport représentent un autre élément contestable du projet, en particulier certaines questions de principe qui contribuent à en déterminer le montant : Quelles sont les tâches de sécurité relevant de la souveraineté de l'Etat et quelles tâches reviennent aux aéroports et aux compagnies aériennes ? Compte tenu de l'importance des enjeux pour les compagnies aériennes et les aéroports, economiesuisse demande au Conseil fédéral de clarifier les questions liées à la taxe et les autres questions en suspens dans la deuxième étape de la révision. Elle demande une solution prévoyant suffisamment d'incitations en matière d'efficience pour maintenir les coûts d'exploitation au niveau le plus bas possible.

Pour plus d'informations :

jan.perret-gentil@economiesuisse.ch



Priorités de nos membres:L'Association suisse des brasseries

03.11.2008

L'Association suisse des brasseries (SBV) est l'organisation faitière de la branche. Créée en 1877, elle compte aujourd'hui 17 entreprises membres pour un total de 19 sites de production. Elle représente 99 % de la production de bière helvétique. En Suisse, quelque 20 000 emplois dépendent directement et indirectement de la production et de la commercialisation de ce breuvage.

La SBV a vu le jour à une époque où l'industrialisation de pans entiers de l'économie a radicalement changé le paysage économique. La concurrence croissante des entreprises étrangères avait créé des tensions de plus en plus importantes et suscité la grogne des brasseurs suisses. Beaucoup avaient du mal à garder leur clientèle. Comme la Confédération ne réagissait pas, les entreprises ont décidé de prendre les choses en main. Elles ont créé l'Association suisse des brasseries le 19 avril 1877 à Olten dans le but de protéger le marché helvétique d'une concurrence très puissante – essentiellement des régions germaniques.

Plus de 130 ans après sa création, la SBV s'engage toujours pour la compétitivité de la branche et des différentes entreprises suisses ainsi que pour des conditions-cadre favorables aux entreprises. La pression concurrentielle est toujours palpable. D'ailleurs, les importations représentaient 19 % du marché de la bière helvétique en 2007.

Toute brasserie ou groupement de brasseurs dont la production dépasse 2000 hectolitres par an peut adhérer à la SBV, qui défend et promeut les intérêts professionnels et économiques de ses membres. Elle encourage également la rationalisation des activités de la branche grâce à l'établissement de normes, ainsi qu'en favorisant la recherche et les échanges.

En Suisse, la diversité est grande parmi les producteurs de bière. On y trouve des grandes brasseries qui produisent entre 100 000 et 2 millions d'hectolitres de bière, mais aussi des micro-entreprises et des brasseries amateurs, qui produisent sporadiquement de petites quantités de bière, et bien entendu de nombreuses petites et moyennes entreprises.

Aujourd'hui, pas moins de 250 brasseries sont assujetties à l'impôt sur la bière. La forte augmentation de leur nombre au cours de ces dernières années reflète la grande diversité des bières helvétiques.

Comme le dit un vieux proverbe germanique : « Malt et houblon, que Dieu les préserve ! »



Budget et plan financier : quelles sont les conséquences de la conjoncture ?

06.11.2008

L'excédent de 1,4 milliard de francs prévu pour le budget 2009 a peu de chances de devenir réalité. Les perturbations conjoncturelles actuelles affecteront les finances de la Confédération jusqu'en 2012. La marge de manœuvre laissée par le frein à l'endettement ne permettra pas de satisfaire toutes les demandes de dépenses.

La conjoncture affectera de plus en plus la politique financière de la Confédération. Les comptes devraient encore être excédentaires en 2009, mais on ignore à combien l'excédent s'élèvera. La croissance économique réelle annoncée, 1,3 %, paraît trop élevée. Si la croissance est nulle, les recettes n'atteindront pas 60 milliards (+3,4 %), conformément aux prévisions, mais elles diminueront d'un milliard. Les dépenses, quant à elles, devraient progresser dans les limites autorisées par les objectifs de réduction du Conseil fédéral (58,6 milliards ou +3,0 %). La prévoyance sociale, le groupe de tâches le plus grand, enregistrera à nouveau une croissance supérieure à la moyenne (+4,2 %). Ce sera aussi le cas de la formation (+4,5 %) et des relations avec l'étranger (+5,5 %).

Les mesures adoptées en faveur de la place financière helvétique, pour un montant de six milliards de francs, seront financées via le budget extraordinaire encore cette année. Afin d'éviter une hausse durable de l'endettement, la Confédération compensera ces dépenses par des recettes extraordinaires de 750 millions de francs par an.

Plan financier 2010-2012 : entrée en vigueur du frein à l'endettement

Si la conjoncture ralentit fortement, les recettes pourraient diminuer de 3 milliards de francs par an jusqu'en 2012. Dans ce cas, les excédents prévus par le plan financier, estimés à 0,2 voire 0,7 milliards de francs, ne deviendront pas réalité. Le frein à l'endettement prévoit certes des marges de manœuvre supplémentaires pour les périodes de mauvaise conjoncture – mais on ignore si elles seront suffisantes pour financer les dépenses décidées. En effet, le plan financier autorise une hausse moyenne des dépenses de 3,7 % par an au maximum jusqu'en 2012.

Les dépenses supplémentaires pourraient se chiffrer en milliards

De nouvelles demandes de dépenses viennent s'ajouter aux dépenses supplémentaires élevées déjà programmées. Le renforcement de l'aide au développement, les mesures d'accompagnement pour l'accord de libre-échange agricole avec l'UE, les prestations complémentaires en faveur des familles et les investissements complémentaires dans les infrastructures représentent des dépenses supplémentaires récurrentes d'un volume de 9 milliards de francs. Pour l'heure, leur financement n'est pas assuré. L'examen des tâches aurait le mérite d'accroître la marge de manœuvre. Une diminution correspondante des dépenses est certes annoncée, mais elle n'a pas encore été concrétisée. Le sort de ce projet stratégique n'est pas certain.

Pour plus d'informations :

martin.weder@economiesuisse.ch



economiesuisse renvoie le projet de loi sur la prévention

03.11.2008

Le projet en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur la prévention ne permettrait pas de résoudre les problèmes rencontrés aujourd'hui dans le domaine de la prévention. economiesuisse rejette le projet et exige de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qu'il le retravaille en profondeur. L'organisation s'oppose en particulier à la création d'un institut pour la prévention.

Au départ, la nouvelle loi sur la prévention devait permettre de coordonner les activités dans ce domaine. Cependant, dans l'avant-projet de loi, la prise en compte des mesures de prévention (maladie et accident) se limite à la « promotion de la prévention des maladies » conformément à la loi sur l'assurance maladie (LAMal) et au fonds de prévention du tabagisme. economiesuisse estime que les organisations existantes – en particulier la Fondation Promotion Santé Suisse – peuvent satisfaire les besoins en matière de prévention.

Non à la création d'un institut de prévention étatique

Le projet prévoit la création d'un institut de droit public. Sa création donnerait à l'Etat un monopole fort dans le domaine de la prévention. Pour l'économie, il est essentiel de promouvoir la coopération entre les acteurs étatiques et privés via des solutions de financement mixte. La création d'un institut aurait l'effet contraire : l'arrivée d'un nouvel acteur étatique compliquerait un peu plus la coordination entre la Confédération, les cantons et le secteur privé. economiesuisse s'oppose fermement la création d'une nouvelle institution contrôlée par la Confédération.

Pas d'augmentation des ressources via le supplément de prime LAMal

A long terme, l'OFSP s'attend à une augmentation des besoins financiers pour la réalisation de programmes nationaux. Pour y faire face, il prévoit de relever le supplément de prime LAMal. Cette taxe perçue sur la prime d'assurance revêt les caractéristiques d'un impôt sans que le sujet, l'objet, la période fiscale ni l'assiette fiscale ou le taux d'imposition ne soient réglés dans la loi. Cette taxe est donc susceptible d'être augmentée à l'avenir. A l'heure actuelle, ses recettes financent la Fondation Promotion Santé Suisse. Depuis l'introduction de la LAMal, l'Office fédéral de la santé publique n'a pas jugé utile de relever la taxe, parce qu'il ne peut décider dans le détail des activités de cette fondation. La situation serait différente avec un institut de prévention complètement contrôlé par la Confédération. Les moyens consacrés à la prévention pourraient être relevés sans l'accord du peuple ou du Parlement.

Pour plus d'informations :

fridolin.marty@economiesuisse.ch

Portrait d'une PME: Epithelix

07.11.2008

L'entreprise genevoise Epithelix Sàrl s'est spécialisée dans la culture de cellules et tissus épithéliaux destinés aux industries chimiques et pharmaceutiques. Ses produits in vitro permettent de faire de la recherche-développement sur des tissus humains. Les résultats obtenus ainsi sont de meilleure qualité et plus pertinents que ceux obtenus dans le cadre d'expérimentations animales. Les produits d'Epithelix permettent donc d'éviter les expérimentations animales dans les domaines appliqués.

Epithelix a été créée en mars 2006 par quatre scientifiques qui se sont connus pendant leurs études à l'Université de Genève : Ludovic Wiszniewski, Song Huang, Samuel Constant et Jean-Paul Derouette. Elle emploie également deux laborantines. Le nom de la société vient d'épithélium : c'est un terme générique désignant des cellules des couches superficielles du corps humain qui servent de première protection. On retrouve souvent des cellules humaines parmi les déchets des interventions chirurgicales (sur des organes du système respiratoire, par exemple). Dans des conditions normales, ces tissus ont une durée de vie maximale de deux semaines environ. La technologie de reconstitution in vitro d'Epithelix permet d'allonger la durée de vie de ces tissus à un an. Cette technique innovante a donné naissance à MucilAir, un des produits phare de l'entreprise.

Ce processus comporte de nombreux avantages. Premièrement, les tissus peuvent être envoyés à l'autre bout du monde. Deuxièmement, les expériences effectuées sur des tissus humains produisent de meilleurs résultats et, troisièmement, l'utilisation de tissus humains permet d'éviter des expérimentations animales. Le processus étant standardisé, le produit est plus efficace et les résultats de recherche plus nets. Pour les entreprises, ces produits présentent un intérêt à la fois sur le plan éthique et sur le plan financier : la conservation des tissus humains est moins coûteuse que celle des tissus animaux. Epithelix met à la disposition des scientifiques un instrument permettant d'évaluer les effets aigus et chroniques des molécules sur le long terme.

Epithelix compte parmi ses clients certains des plus grands groupes pharmaceutiques et chimiques, mais aussi des laboratoires universitaires. Ils utilisent la technologie in vitro pour tester des médicaments destinés à soigner des affections du système respiratoire (asthme, mucoviscidose et broncho-pneumopathie chronique obstructive, par exemple), ou pour effectuer des tests de toxicité sur une certaine durée. L'entreprise vend quelque 5000 cultures par an. Cela signifie que 5000 animaux au moins sont épargnés chaque année. En 2008, après deux ans d'activité, Epithelix a atteint le seuil de rentabilité. La législation Reach, le nouveau règlement sur les produits chimiques de l'UE, oblige l'industrie chimique à tester la toxicité de ses produits sur des modèles in vitro. D'après Samuel Constant, cela constitue un facteur de croissance pour Epithelix, dont le potentiel de production n'est pas pleinement utilisé. Epithelix est totalement autofinancée, une chose dont les fondateurs sont particulièrement fiers.

Pour plus d'informations :

www.epithelix.com



Combattre les prix élevés : oui, mais avec les bons moyens

06.11.2008

Les importations parallèles peuvent contribuer à faire baisser les prix à l'importation. La Suisse autorise les importations parallèles de produits de marque en provenance du monde entier. Dans la pratique, ce potentiel n'est pas épuisé, par la faute des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce.

Le droit des brevets est souvent rendu responsable du niveau élevé des prix en Suisse. Pourtant, on dit régulièrement au sujet des produits de marque, comme les habits et les denrées alimentaires, qu'ils sont chers en raison de l'interdiction des importations parallèles. Ces exemples sont faux : on néglige le fait que ces produits ne sont pas protégés par un brevet et que les produits de marque peuvent être importés en Suisse depuis le monde entier – contrairement aux règles en vigueur dans l'EEE. Le Conseil fédéral souhaite autoriser les importations parallèles de produits dont les composants brevetés revêtent une importance mineure. Il souhaite certes ancrer dans la loi la protection de la distribution des produits s'appuyant sur une invention brevetée (épuisement national), mais il entend aussi autoriser les importations parallèles, depuis le monde entier, de produits dont seuls des composants sont brevetés (épuisement international).

Le Conseil national opposé à l'inscription de l'épuisement national dans la loi

Lors de la session d'automne, le Conseil national a renoncé à ancrer dans la loi l'épuisement national, comme le proposait le Conseil fédéral, se contentant d'inscrire, dans la loi sur les brevets, le principe de l'épuisement international pour les composants. Ainsi, il serait possible d'effectuer des importations parallèles de presque tous les produits de consommation courante. Et ce, non seulement depuis les pays européens, mais depuis tous les pays du monde. Cette solution serait compatible avec les engagements pris par la Suisse à l'échelle internationale.

Le Conseil des Etats pour un épuisement national sectoriel

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a décidé, le 31 octobre 2008, d'accepter unilatéralement les importations parallèles de produits brevetés en provenance de l'EEE. Cependant, elle souhaite inscrire explicitement dans la loi l'épuisement national pour les produits dont les prix sont administrés : alors, les importations parallèles de ces produits pourraient être interdites même lorsque seuls des composants d'importance mineure sont protégés par un brevet.

Respecter les règles de l'OMC et supprimer les obstacles au commerce

En l'absence de traité avec les Etats membres de l'EEE, un épuisement eurorégional serait contraire aux règles de l'OMC. Sachant que la Suisse invite régulièrement d'autres pays à respecter rigoureusement leurs engagements internationaux, violer les règles de l'OMC dans ce domaine porterait un coup fatal à sa crédibilité. Ce serait même imprudent, car les appels lancés par notre pays contribuent à protéger nos exportations. economie suisse soutient le compromis du Conseil national. Il est compatible avec les règles de l'OMC et permet une ouverture considérable. Afin de pouvoir épuiser le potentiel des importations parallèles, il est indispensable de supprimer des obstacles au commerce. Dans cette optique, il convient d'introduire et de mettre en œuvre le principe du Cassis de Dijon. L'introduction unilatérale du principe de ce principe n'est pas optimale sur le plan de la politique commerciale, mais elle est compatible avec les règles de l'OMC : en effet, il existe déjà un traité qui autorise cette pratique dans ce domaine.

Pour plus d'informations :

urs.furrer@economie.suisse.ch



Propriété intellectuelle : Lignes directrices pour les entreprises

03.11.2008

La contrefaçon et le piratage, deux phénomènes qui s'amplifient, font courir de nombreux risques à la communauté économique. ICC a élaboré des « Lignes directrices sur la propriété intellectuelle » afin d'aider les entreprises à prendre les bonnes décisions par rapport au droit de la propriété intellectuelle.

Les « Lignes directrices sur la propriété intellectuelle » contiennent des informations sur des mesures pratiques permettant aux entreprises d'évaluer l'efficacité de leur politique en matière de propriété intellectuelle (PI), de protéger la PI et d'envisager de nouvelles solutions pour améliorer leurs résultats et maîtriser les risques liés à la contrefaçon et au piratage.

Une entreprise qui ne gère pas correctement sa PI risque de perdre des parts de marché et de voir ses produits légitimes évincés par des contrefaçons. Négliger la gestion de la PI présente aussi des risques commerciaux et sociétaux plus généraux puisque les pièces automobiles, les produits alimentaires ou les médicaments de contrefaçon peuvent causer des dommages, faire encourir des risques pour la santé ou causer d'autre préjudices.

ICC est consciente que les exigences et les stratégies en matière de PI varient d'un secteur à l'autre et qu'il n'existe pas de pratiques d'excellence qui peuvent s'appliquer à toutes les entreprises. Cependant, il est possible de tirer de précieuses leçons de l'expérience de sociétés de différentes branches. Certains exemples recueillis peuvent fournir des idées utiles et être adaptées à des besoins spécifiques.

Les entreprises peuvent utiliser ces lignes directrices comme base pour élaborer ou améliorer leur politique interne ou les brochures d'information destinées à leurs employés. Les dispositions de ces lignes directrices peuvent aussi être insérées dans les contrats de PI et ceux conclus avec des fournisseurs, ou fabricants par exemple. Elles peuvent aussi servir de base à des certificats de conformité ou à des codes de bonne pratique sectoriels, qu'ils soient obligatoires ou volontaires.

Ces « lignes » peuvent être commandées auprès du secrétariat de ICC Switzerland :
info@icc-switzerland.ch ou [téléchargées](#).

L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle organise un atelier sur la « Contrefaçon et piraterie, du problème à la solution » le 5 décembre prochain.

Pour plus d'informations :
www.ige.ch/training/piraterie_anmeldung.shtm